




## Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

 Date du contrôle:  
06/05/2026

 Prochaine visite avant le:  
18 Mois de l'Acte

 Agent-visiteur:  
Celia Caussin

**CONCLUSION : NON CONFORME**

### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Certoo Srl
Adresse	Industrielaan 36, 1740 Ternat, België
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Inconnu
Adresse	Belgique
Installateur	
Nom	Inconnu
TVA	

### Identification de l'installation électrique

Adresse	NOTELARENLAAN 17, 1600 SINT-PIETERS-LEEUEW, België
Numéro de Compteur (Jour)	1 LGZ0570524556
Numéro de Compteur (Nuit)	/
GRD	Fluvius
Type de locaux	Maison
Code EAN	541 448 820 054 148 862

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaarbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

## Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Vente (8.4.2)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981 Avant le 01/10/1981
Fondations	Avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

## Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison compteur-tableau	EXVB 4X10
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	25 4P
Protection maximale admissible	Te bepalen 4P
Nombre de tableaux	1
Prise de terre	Autre
Description de l'installation	DISJ A BROCHES 15X 15A 4X 10A Fusibles a brochhes 2X 10A 2X 2A
Raccordements	NOK

## Contrôles et essai

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	NOK
$\Delta I_n$	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de Dispersion	Niet meetbaar $\Omega$
Isolement	Niet meetbaar $M\Omega$
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----

## Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
<b>Schémas &amp; administratif</b>		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1; 9.1.1; 9.1.2
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
<b>Coffret(s) électrique</b>		
201	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	L1 3.1.3.3
203	Le(s) coffret(s) de répartition ne sont pas de classe 1 ou 2.	L1 5.3.4.2
206	Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
207	Protéger correctement les pièces nues sous tension et accessibles.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4
208	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
210	Réaliser et/ou compléter le repérage avec lettres pour les circuits initiaux et des chiffres pour le positionnement dans les circuits initiaux.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
219a	Le(s) coffret(s) de répartition n'ont pas pu être ouvert(s) dus aux fusibles et/ou les disjoncteurs à broche qui ne peuvent pas ou difficilement être enlevés. Le câblage interne n'a pas pu être vérifié.	L1 1.4
<b>Mise à la terre</b>		
401	Absence de la prise de terre ou prise de terre à réaliser conformément aux prescriptions.	L1 2.5 ; 5.4.2.1 ; 8.2.1.11
402	Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement est manquant, difficilement accessible, inaccessible ou n'a pas pu être ouvert.	L1 : 2.5 ; 5.4.2.1 ; 5.4.3.5
<b>Différentiel</b>		
501	Prévoyez un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale minimale $I_n = 40A$ , d'une sensibilité maximale de 300mA, de type A et d'un dispositif de plombage.	L1 4.2.3.4
502	Prévoyez un ou des interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour salle de bain, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.	L1 4.2.4.3
503	Prévoyez un ou des interrupteur différentiel d'une sensibilité de 30 mA pour pour les circuits équipées de prise sans terre	L1 8.2.1.6
<b>Installation</b>		
702	Le matériel électrique n'est pas adapté pour le marché belge.	L1 2.8.1
703	Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés.	L1 5.2.6
705a	Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et protection enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.
706	Les connexions doivent être réalisées dans les tableaux, les boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs et aux prises de courant, dans les armatures de plafond, servant à suspendre l'éclairage et de dérivation.	L1 5.2.6
<b>Salle de bain</b>		

Code	Libellé	Paragraphe
707	Adaptez le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé.	L1 7.1.3.1
<b>Installation</b>		
716	Prévoyez des matériaux dans des locaux habituels dont les enveloppes ont le degré de protection (IP) est au moins IP2X (IPXX-B) et pour des locaux publics au moins le degré de protection IP4X (IPXX-D).	L1: 5.1.4.; 4.2.2.3.; 4.2.2.2.
719	Les équipements électriques ne peuvent pas être fixés sur des matériaux combustibles sans leurs plaques de montage.	L1 4.3.3
723	L'utilisation des blocs multiprises et/ou de rallonge électrique en pose fixe n'est pas permise.	L1 5.3.4.7
<b>Canalisations</b>		
803	Les canalisations doivent être fixées tout le long de leur parcours au moyen d'attaches adaptées.	L1 5.2.1.5
808	Les conducteurs de type VOB doivent être posés dans des conduits appropriés.	L1: 5.2.9.3.; L1:5.2.9.6.

## Remarques

- Deze controle omvat enkel de zichtbare delen van de installatie.
- De uitgevoerde controle is een momentopname op het tijdstip van het bezoek. Dit verslag geeft uitsluitend de toestand van de elektrische installatie weer op het moment van de controle.
- De eventuele foto's die bij dit verslag zijn gevoegd, zijn niet exhaustief; er kunnen zich nog andere gelijkaardige inbreuken in het pand bevinden.
- Het pand was gemeubileerd op het moment van de controle.
- Het is mogelijk dat bij een volgende controle andere inbreuken worden vastgesteld, na voorlegging van de schema's van de installatie.

## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter dans un délai de 18 mois à partir du jour de l'acte.

L'agent Visiteur



## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation



L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.


L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.



L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.


## Annexes


Libellé	Photo
Infractie	
Infractie (badkamer)	

Libellé	Photo
Infractie	
Infractie	

Libellé	Photo
Infractie	

Libellé	Photo
Infractie	
Infractie	

Libellé	Photo
Infractie	 A photograph showing an electrical installation on a light-colored wall. On the left, there is a white electrical outlet with a circular opening. To its right is a black electrical meter or control unit with various dials and a label. Above the meter, there is a white electrical box or enclosure. A black cable runs horizontally across the wall in front of the meter. The wall shows some signs of wear and discoloration.

Libellé	Photo
Infractie	

## NOTE D'INFORMATION

### Article 276bis du Règlement général sur les installations électriques : Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique

■ Dès que le compromis est signé :

**Quels sont les devoirs du vendeur/notaire :**

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente;
- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants :
  - la date du PV de la visite de contrôle
  - le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur
- Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme):
  - l'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique.

■ Dès que l'acte de vente est signé :

**Quels sont les devoirs de l'acheteur :**

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV, ...) en deux exemplaires;

**Si le PV de la visite de contrôle est positif (installation conforme):**

- L'acheteur doit laisser réaliser la prochaine visite de contrôle soit suivant le délai repris sur le PV de la visite de contrôle (maximum 25 ans après la date de la visite de contrôle) soit en cas de modification ou extension importante de l'installation électrique.

**Si le PV de la visite de contrôle est négatif (installation non-conforme):**

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;
- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique;
- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

**Pour de plus amples informations**

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie - Division infrastructure et contrôles

Adresse : Avenue du roi Albert II 16, 1000 Bruxelles

Tél. : 0800 120 33 / E-mail : [gas.elec@economie.fgov.be](mailto:gas.elec@economie.fgov.be)

<https://economie.fgov.be>